

Ordre du jour :

- Isolation école entreprise VRAIN.
- Suppression des « STOP ».
- Demande de subvention collège COURSON-LES-CARRIERES.
- Avenants travaux église CHATIGNOUX.
- Point d'arrêt GEMIGNY.
- Affaires diverses.

L'an deux mil seize et le neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CONTE Claude, Maire.

Présents : Mesdames BIZOT Marie-Hélène, TROUVE Hélène, Messieurs MARTINS Jean-Pierre, PIERRE Hervé, POT Christophe, VAN DAMME Hervé.

Absentes : Mesdames BITAUD Nathalie, CORRE Alexandra, excusées.

Madame CORRE Alexandra a donné son pouvoir à Monsieur CONTE Claude par écrit.

Monsieur MARTINS Jean-Pierre a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

❖ **ISOLATION ECOLE ENTREPRISE VRAIN**

délibération n° 2016/septembre/001.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis pour isoler l'école établi par l'entreprise VRAIN.

Ce devis s'élève à 2 536,10 euros hors taxe, soit 3 043.32 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis.

❖ **SUPPRESSION DES « STOP » - délibération n° 2016/septembre /002.**

Monsieur le Maire souhaiterait supprimer tous les « STOP » dans le bourg de THURY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est d'accord pour supprimer tous les « STOP » dans le bourg de THURY, et suggère de trouver des panneaux d'occasion « Tout le bourg en priorité à droite ». Le conseil municipal demande à ce qu'une subvention soit demandée à la préfecture, avant de prendre une décision définitive.

❖ **DEMANDE DE SUBVENTION COLLEGE DE COURSON-LES-CARRIERES**

délibération n° 2016/septembre/003.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un courrier du collège de COURSON-LES-CARRIERES sollicitant une subvention pour des enfants de notre commune qui fréquentent cet établissement.

Le conseil municipal refuse, puisqu'un collège existe à SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE et TOUCY.

❖ **AVENANTS TRAVAUX EGLISE CHATIGNOUX - délibération n° 2016/ septembre/ 004.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux avenants concernant les travaux de l'église établis par l'entreprise CHATIGNOUX. Un avenant concernant l'assainissement nord et sud de l'église pour un montant de 21 180,97 euros hors taxe, soit 25 417,16 euros T.T.C.

Un avenant pour des travaux du chœur de l'église pour un montant de 5 713,00 euros hors taxe soit 6 855,60 euros T.T.C.

Le conseil municipal accepte ces deux avenants.

❖ **POINT D'ARRET GEMIGNY - délibération n° 2016/juillet/005.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le point d'arrêt de GEMIGNY pour le collège, concernant cinq enfants, coûtera 707,00 euros hors taxe à la commune.

Le conseil municipal donne un accord de principe pour l'année scolaire 2016-2017.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Autorisation passage SOUGERES sur CR de THURY :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de la commune de SOUGERES-EN-PUISAYE afin d'avoir une autorisation, pour les randonneurs, de passer sur le chemin dans le bois des communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte.

- Document unique :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion avec le centre de gestion de AUXERRE concernant le document unique (risques professionnels), aura lieu le jeudi 6 octobre.

Ce document est obligatoire.

Monsieur VAN DAMME Hervé se rendra à cette réunion.

- Affouages :

Les affouages non terminés seront redistribués à des personnes qui en ont fait la demande.

La séance est levée à vingt deux heures trente minutes.